

À L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-JEAN

Conférence sur le bruit des trains lundi

GILLES BÉRUBÉ

gberube@canadafrancais.com

Une conférence sur le bruit des trains se tiendra le lundi 12 février, à l'hôtel de ville de Saint-Jean-sur-Richelieu. Un comité de citoyens est déjà formé sur cet enjeu qui suscite un intérêt manifeste de la part des citoyens.

Rappelons que le bruit des sifflets de train a été identifié comme l'un des principaux irritants dans un sondage tenu auprès des citoyens du Vieux-Saint-Jean. Ce sondage a été réalisé par la Table de vie du Vieux-Saint-Jean.

Si cet enjeu a été identifié par les citoyens du Vieux-Saint-Jean, il semble qu'il est perçu comme un irritant par une large portion de la population de la Ville. À la mi-novembre, des citoyens d'Iberville ont interpellé les élus à ce sujet lors de la première séance du nouveau conseil.

Membre de la Table de vie, la conseillère Mélanie Dufresne en avait profité pour faire le point sur le dossier. Cependant, ses collègues de L'Acadie, de Saint-Eugène, de Saint-Edmond et d'Iberville ont aussi fait valoir que leurs électeurs les avaient sensibilisés à ce problème durant la campagne électorale.

CONFÉRENCE

À la fin de novembre, une conférence a été organisée à l'intention des citoyens qui avaient identifié ce problème lors de la tenue du sondage.



Saint-Jean-sur-Richelieu a la particularité d'avoir deux réseaux ferroviaires sur son territoire.

La conférencière était la Dre Louise Lajoie, médecin spécialiste en santé publique. Cette conférence sera reprise à 19 heures, le 12 février à l'intention du conseil municipal, indique Mme Dufresne. Tous les citoyens intéressés par le sujet sont invités à y assister.

Entre-temps, la Table de vie a poursuivi son travail avec la mise sur pied d'un comité de citoyens. Les membres du comité seront présents à la rencontre du 12 février. Mme Dufresne commente que le groupe est formé de citoyens de différents horizons, notamment de professionnels. La Ville prévoit

désigner formellement un représentant ou un interlocuteur pour le comité.

Chose certaine, un grand nombre de citoyens semblent concernés par cet enjeu. À la mi-décembre, *Le Canada Français* a publié un article sur ce sujet. Il a été repris sur la page Web du journal il y a deux semaines. Le lien diffusé sur Facebook a rejoint plus de 20 500 internautes. Pas moins de 534 y ont réagi et plus de 300 personnes ont publié un commentaire sur le sujet.

COMMENTAIRES

Les commentaires sont pertinents pour alimenter le débat. Les opinions

sont partagées en deux grands points de vue. Il y a ceux qui se plaignent du bruit, notamment les résidents à proximité des voies ferrées. Ils se plaignent plus particulièrement des chauffeurs de locomotive qui étirent inutilement la durée du sifflet.

«Ça réveille régulièrement petits et grands chez nous, écrit une dame d'Iberville. C'est plus intense au printemps, l'été et à l'automne. Ça semble dépendre du lieu de résidence, de la direction des vents et du taux d'humidité. J'ai parfois l'impression que le train est carrément dans ma chambre à coucher, dont les fenêtres sont par ailleurs toujours fermées. Pour nous, il ne s'agit pas d'un caprice de chialeux, mais d'un véritable obstacle au sommeil.»

À l'opposé, des commentaires font valoir que les voies ferrées sont là depuis plus d'un siècle. Quand on s'installe à proximité, il faut être prêt à en subir les inconvénients. «Ce n'est pas une nuisance, mais pour nous protéger, explique une autre lectrice à propos du sifflet. Ça fait plusieurs décennies, voire des siècles, que le train passe et les gens ne se plaignaient pas avant. Alors pourquoi tout à coup, les gens ne sont plus capables de l'endurer?», questionne-t-elle.

Pourtant, les trains ne sifflent pas dans certaines municipalités, même là où il n'y a pas de barrière. La décision relèverait de la Commission canadienne des transports, mais il faut assurément trouver les arguments pour l'en convaincre.

TRANSPORT EN COMMUN

La mise en service de la carte à puce reportée en juillet

GILLES BÉRUBÉ

gberube@canadafrancais.com

Cela n'est pas avant le mois de juillet que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu mettra en service un titre de transport électronique sur son réseau d'autobus.

Le déploiement du système s'avère plus laborieux que prévu, indique Stéphane Beaudin, directeur général adjoint. En fait, le travail à accomplir a été sous-estimé. La mise en service est repoussée d'au moins six mois.

«On veut s'assurer que le système fonctionne bien avant de le lancer. On ne veut surtout pas que les usagers aient une mauvaise expérience et qu'ils bouddent le système par la suite», commente M. Beaudin.

Rappelons qu'il y a un an, la Ville a lancé un appel d'offres pour un système de «billettique» pour son service d'autobus urbains et interurbains. En mai, elle a décidé de reprendre l'exercice. Les soumissions dépassaient le budget prévu. L'analyse des soumissions a révélé que certains aspects du devis d'appel nécessitaient d'être plus détaillés.

CONTRAT

Finalement, trois entreprises ont répondu au deuxième appel d'offres. Le contrat a été accordé à la firme Ubi Transports, de Montréal, pour un prix de 498 946\$. Le nouveau système doit offrir une carte à puce rechargeable à partir

d'un ordinateur personnel. Sur sa carte à puce, l'utilisateur pourra aussi bien acheter un laissez-passer mensuel qu'une série de dix billets. Comme les usagers pourront acheter leur titre à partir de la maison, le nombre de points de vente devrait être réduit.

VALIDEURS

Par ailleurs, dans les véhicules, les «valideurs» devront avoir la capacité de lire les cartes sans contact à un rythme minimal de 30 lectures à la minute, soit une toutes les deux secondes. Sur ce point, il faut rappeler que 2000 personnes utilisent quotidiennement les circuits urbains. Sur les circuits interurbains, 5500 passages sont enregistrés tous les jours en semaine, soit environ 2750 vers Montréal et autant au retour.

En lançant l'appel d'offres, en janvier 2017, la Ville prévoyait mettre le nouveau système en fonction à l'été. Après avoir remis le processus de soumission, elle visait plutôt janvier 2018. Au final, ce sera en juillet prochain. Le retard n'entraîne pas de coûts supplémentaires, assure M. Beaudin.

Il ajoute que juillet est un bon mois pour la mise en place du système. Il s'agit d'une période d'achalandage plutôt tranquille. La Ville pourra roder le nouveau service en vue de la rentrée automnale, la période de l'année à laquelle l'achalandage est le plus élevé.

SAINT-JEAN-SUR-RICHELIEU EN BREF

■ Dérogation mineure

Le conseil municipal de Saint-Jean-sur-Richelieu autorise la subdivision d'un terrain bordant le canal de Chambly en trois lots qui feront en moyenne 175,7 mètres carrés. C'est la superficie d'un bungalow. La norme de superficie des terrains est de 1350 mètres carrés. Ils auront une profondeur de moins d'une trentaine de pieds.

À première vue, la dérogation n'est pas mineure, mais elle s'explique. Le terrain est coincé entre le canal de Chambly et la route 223, dans le quartier Jean-Talon. Il n'est pas possible d'y construire quoi que ce soit. En subdivisant le terrain en trois lots, le propriétaire les vendra aux trois syndicats de copropriété possédant les immeubles d'appartements de l'autre côté de la rue. Ils pourront y aménager une aire de détente réservée aux copropriétaires en bordure du canal. La construction ne sera pas permise sur ces trois parcelles.

■ Stationnement

Le conseil autorise la construction d'un immeuble d'appartements sur la rue Renée-Boileau, près de l'usine Rheinmetall, dont le nombre de cases de stationnement sera de 1,65 par logement. Une citoyenne, Josée Goudreau, estime qu'il ne s'agit pas d'une dérogation mineure. Le nombre de cases pour l'ensemble de l'immeuble passera de 40 à 33.

Le maire Alain Laplante explique que la Ville est en voie de modifier sa réglementation justement pour réduire le nombre de cases de stationnement exigé dans les immeubles d'appartements. Pour un, la municipalité présume qu'il n'y a pas systématiquement deux voitures par logement. Ensuite, elle veut encourager l'utilisation du transport en commun. Enfin, cette mesure réduira la surface bétonnée pour augmenter la surface en végétation et ainsi réduire l'effet d'îlot de chaleur. Le conseil est d'accord pour appliquer immédiatement la prochaine norme à ce nouvel immeuble.

■ Refinancement

Le conseil municipal entreprend la procédure pour refinancer 38 règlements d'emprunts renouvelables au cours de la prochaine année. Dix-huit le seront en juin et 20 en décembre. Le solde des différents emprunts varie de 500\$ à 2 169 700\$. Le refinancement entraînera des coûts de 208 000\$ pour l'impression et la vente des nouvelles obligations.

■ Caserne de pompiers

Le conseil approuve un emprunt de 1 216 000\$ pour des travaux de réaménagement de la caserne du Service de sécurité incendie de la rue Saint-Jacques. Ce projet doit être financé sur une période de quinze ans.